



Comment faire ma demande?

- 1** Faites votre achat de produits admissibles au remboursement.
- 2** Remplissez le formulaire. Prenez soin d'y inclure une preuve de résidence, la ou les preuves d'achats effectués après le 1er janvier 2024. **Vous pouvez effectivement soumettre plusieurs reçus différents, en autant qu'ils soient tous joints à une seule et même demande.** La preuve d'achat devrait être en dollars canadiens. Assurez-vous que le nom des produits achetés et le montant total apparaissent bien sur la preuve d'achat!
- 3** Un chèque du montant du remboursement sera effectué dans les 40 jours ouvrables suivants la réception de la demande.

Notez que les demandes seront traitées par ordre de réception et jusqu'à épuisement des fonds disponibles!

Politique incitative à l'achat de couches lavables

Les avantages:

- ✓ Réduction du volume de nos matières résiduelles
- ✓ Réduction de notre empreinte écologique
- ✓ Réduction du volume de nos achats

Un bébé utilise environ 5 000 couches jetables

Une couche lavable remplace 230 couches jetables

Entre 5 et 12 arbres sont coupés pour fabriquer les couches jetables utilisées par un seul bébé jusqu'à ce qu'il soit propre

À combien ais-je droit?



Des coûts de la facture admissible peut être remboursé par la municipalité de Saint-Adrien, et ce, avec un montant plafond de **200\$** maximum. Une demande par année par personne citoyenne.



L'aide financière est versée en un versement par chèque suivant le dépôt de la demande

Quels produits sont admissibles?

- ✓ Toutes couches lavables et réutilisables pour bébé (neuves et **usagées***)
- ✓ Couches de piscine lavables et réutilisables
- ✓ Inserts lavables et réutilisables pour couches
- ✓ Sacs de transport des couches lavables
- ✓ Culottes d'apprentissages à la propreté lavables et réutilisables

***Avec preuve d'achat (facture ou reçu)**